

Questions et réponses concernant la demande de proposition 20162285

*La réponse à la question 4 a été modifiée.

N° de la question	N° de la DP ou de l'invitation	Questions des soumissionnaires	Réponses
1.	20162285	Il y a une incohérence entre les versions anglaise et française de la demande de proposition. Pouvez-vous confirmer que les dates dans la version française sont exactes?	La date de clôture de la demande de proposition indiquée dans la version française est exacte, soit le 18 juillet 2017, à 14 h (HA). Cette date a été modifiée dans la version anglaise de la demande de proposition.
2.	20162285	Recherchez-vous un candidat unilingue ou bilingue? Si le bilinguisme est une exigence, pouvez-vous indiquer le niveau de bilinguisme souhaité?	Le conseiller en accès à l'information et en protection des renseignements personnels (AIPRP) doit pouvoir s'acquitter de ses tâches en anglais, comme indiqué dans la demande de proposition modifiée. Le bilinguisme n'est pas une exigence.
3.	20162285	L'évaluation financière (point 1.1.3) est répartie sur trois périodes. Toutefois, selon le point 5.1 Période du contrat de la PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT, la période contractuelle s'étend de la date d'adjudication du contrat au 31 mars 2018, inclusivement. Pouvez-vous éclaircir ce point?	La période initiale s'étendra de la date d'adjudication jusqu'au 31 mars 2018. Les périodes subséquentes facultatives seront du 1 ^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 et du 1 ^{er} avril 2019 au 31 mars 2020. Les dates dans la grille d'évaluation financière ont été modifiées dans la demande de proposition modifiée.
4.	20162285	<p>La Direction de la sécurité industrielle canadienne de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada m'a confirmé qu'avant de se voir adjudger un contrat assorti d'exigences relatives à la sécurité par une institution fédérale, un fournisseur et les candidats qu'il propose doivent détenir l'attestation de sécurité d'installation stipulée dans le contrat.</p> <p>Dans sa demande de proposition, le BSIF n'exige aucune attestation de sécurité d'installation. Est-ce conforme aux politiques gouvernementales?</p>	*Le fournisseur doit détenir une attestation de sécurité d'installation pour son personnel. Par conséquent, bien que ce ne soit pas dit de façon explicite, l'attestation de sécurité d'installation est requise, car le candidat doit détenir une autorisation de sécurité de niveau Secret.
5.	20162285	Nous aimerions être invités à soumettre une proposition pour le poste de conseiller principal en accès à l'information et en protection des renseignements personnels (20162285).	Comme il s'agit d'une invitation ouverte, tous les fournisseurs peuvent y répondre. La demande de proposition est accessible par le Service électronique d'appels d'offres du gouvernement (SEAOG).
6.	20162285	Une entreprise ou une personne remplit-elle ces fonctions ou des fonctions semblables actuellement ou l'a-t-elle fait au cours des	Oui. Il s'agit d'Altis Professional, avec qui nous avons conclu un contrat qui s'étend du 6 juin 2016 au 31 juillet

		<p>6 à 12 derniers mois? Le cas échéant, pouvez-vous préciser la valeur et la durée du contrat? L'entreprise ou la personne en question a-t-elle été invitée à soumettre une proposition dans le cadre de la présente demande?</p> <p>et</p> <p>1. Pouvez-vous indiquer si une personne remplit ces fonctions ou des fonctions semblables actuellement ou l'a fait au cours de la dernière année? Le cas échéant, veuillez préciser :</p> <p>a. la valeur du contrat;</p> <p>b. la durée (dont le nombre de jours);</p> <p>c. l'entreprise qui fournit ou a fourni les services.</p>	<p>2017. La valeur du contrat s'élève à 258 002,31 \$ et sa durée est de 275,5 jours. Il s'agit d'une demande de proposition ouverte à laquelle tous les fournisseurs peuvent répondre.</p>
7.	20162285	<p>Êtes-vous en mesure de fournir la demande de proposition en format Word? Cela nous aiderait à produire une proposition correctement mise en forme.</p>	<p>Oui, je peux fournir un document Word à tout fournisseur qui m'en fait la demande. Je ne peux toutefois pas publier de document de format Word par l'intermédiaire de SEAOG.</p>
8.	20162285	<p>Pouvez-vous indiquer le lieu de travail?</p>	<p>Le candidat retenu travaillera dans les bureaux du BSIF au 255, rue Albert, à Ottawa, en Ontario. Cette information est précisée dans la demande de proposition modifiée.</p>
9.	20162285	<p>Question concernant le critère technique C3.</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat proposé détient de l'expérience du logiciel AccessPro ou AccessPro Case Management (APCM) acquise au cours des six (6) dernières années.</p> <p>1 à 2 années d'expérience = 5 points</p> <p>2 à 4 années d'expérience = 10 points</p> <p>4 années ou plus d'expérience = 15 points</p> <p>Notre candidate compte plus de 20 ans d'expérience dans l'utilisation du logiciel APCM.</p> <p>Elle a récemment utilisé le logiciel ATIPXpress avant d'utiliser AccessPro. Pouvez-vous envisager l'ajout d'ATIPXpress à cette exigence, étant donné qu'il s'agit d'une version différente du logiciel APCM?</p>	<p>Nous utilisons actuellement les solutions logicielles Access Pro Redaction et Access Pro Case Management pour traiter les demandes d'AIPRP. Nous sommes disposés à accepter l'expérience relative à ATIPflow et à ATIPImage Advanced, car ces produits sont les prédécesseurs d'Access Pro Redaction et d'Access Pro Case Management.</p> <p>ATIPXpress, par contre, est un logiciel d'AIPRP complètement différent. Nous ne pouvons accepter l'expérience relative à ce produit au critère C3.</p>
10.	20162285	<p>Nous avons trouvé une contradiction dans la partie 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS (page 8 de 29). Est-ce que la section IV est obligatoire?</p>	<p>La section IV n'est pas obligatoire. Cette information est précisée dans la version anglaise de la demande de proposition modifiée.</p>

11.	20162285	<p>Au critère technique C3, on demande une expérience du logiciel AccessPro ou AccessPro Case Management (APCM). Pour répondre à ce critère, une expérience du logiciel d'AIPRP eRedaction de l'ARC, un système de gestion de demandes d'AIPRP dont le fonctionnement est identique à celui APCM, serait-elle considérée comme étant acceptable?</p>	<p>Le chargé de projet ne peut pas confirmer qu'eRedaction de l'ARC fonctionne de la même façon qu'AccessPro ou Access Pro Case Management. Cette expérience n'est donc pas acceptable au critère C3.</p>
12.	20162285	<p>La valeur du contrat indiquée dans la réponse à la question 6 comprend-elle les taxes?</p>	<p>Oui, les taxes sont comprises dans ce montant.</p>
13.	20162285	<p>Au critère O1, le Canada demande que les soumissionnaires fournissent des ressources à l'échelon de cadre comptant huit années d'expérience. Au critère C3, le Canada impose aux soumissionnaires une limite, soit faire la preuve d'une expérience du logiciel APCM ou AccessPro au cours des six dernières années. Étant donné qu'il faut des ressources à l'échelon de cadre et que le logiciel APCM est utilisé au gouvernement fédéral depuis 10 ans, nous vous saurions gré de modifier la période au C3 pour permettre à la ressource proposée du soumissionnaire de faire la preuve de l'expérience de l'utilisation du logiciel APCM ou AccessPro au cours des 10 dernières années.</p>	<p>Après examen et réflexion, le critère demeure le même. La décision s'appuie sur la nécessité de pouvoir compter sur une expérience à jour pour répondre aux exigences d'un imposant volume de travail.</p>